

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



Union-Discipline-Travail

Ministère de
l'Environnement
et de la Transition Écologique



Titre du projet :
**Projet de Gestion Rationnelle des Polychlorobiphényles
(PCB) en Côte d'Ivoire, "Phase II – Objectif 2028 de la
convention de Stockholm".**

SAP ID 230231 / GEFSEC ID: 11420

TERMES DE REFERENCE

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET
JURIDIQUE DANS LE CADRE DE LA MISE A JOUR DU CADRE
REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL EN MATIERE DE GESTION
RATIONNELLE DES POLYCHLOROBIPHÉNYLES (PCB) EN CÔTE D'IVOIRE**

Octobre 2026

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Après la conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement Durable tenue à Rio de Janeiro en 1992, la protection de l'Environnement s'est inscrite parmi les priorités de l'Etat de Côte d'Ivoire. L'adoption et la promulgation de la Loi n° 96-766 du 03 octobre 1996, portant Code de l'Environnement, récemment, modifié en 2023 par la Loi n° 2023-900 du 23 novembre 2023 portant Code de l'Environnement pour la protection de l'environnement prend désormais en compte la gestion des substances chimiques dangereuses en Côte d'Ivoire. Cette nouvelle mesure vient renforcer l'ambition politique du gouvernement Ivoirien dans la protection de l'Environnement, de la santé humaine et du Développement Durable dans le tissu économique.

La prise en compte des produits chimique est très importante car ces derniers jouent un rôle déterminant dans le développement économique et social, notamment dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie, de l'énergie, de la santé publique et de la consommation. Toutefois, certains de ces produits chimiques présentent des caractéristiques particulièrement dangereuses pour la santé humaine et l'environnement. Parmi ceux-ci figurent les **Polluants Organiques Persistants (POP) dont les polychlorobiphényles (PCB)**.

Les polychlorobiphényles (PCB) sont l'un des douze Polluants Organiques Persistants originaux couverts par la convention de Stockholm. En raison de leurs propriétés physico-chimiques, les PCB ont été fabriqués dans le monde entier pour être utilisés dans un large éventail d'applications, notamment **comme fluides isolants dans les transformateurs** dans les services publics d'électricité et dans d'autres applications industrielles. Ils peuvent avoir de graves effets sur la santé des humains et des animaux, notamment des troubles de la reproduction et des dysfonctionnements du système immunitaire et classés dans le groupe 1 des "substances cancérogènes pour l'homme" par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC).

Ainsi, la Côte d'Ivoire, à l'instar de nombreux pays parties à la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POP), s'est engagée à renforcer la gestion écologiquement rationnelle des substances et déchets dangereux, notamment les Polychlorobiphényles (PCB) d'ici 2028 afin de protéger la santé humaine et l'environnement. C'est dans ce cadre que le Gouvernement Ivoirien a bénéficié du projet FEM8 intitulé projet de **“Gestion rationnelle des polychlorobiphényles (PCB) en Côte d'Ivoire phase II – objectif 2028 de la Convention de Stockholm”**. Ce projet dont l'objectif est de protéger la santé humaine et l'environnement à travers l'élimination finale des appareils contenant des PCB garanti, la gestion 1000 tonnes d'équipements et de déchets contaminés par des PCB dans le respect de l'environnement.

Les activités dudit projet sont organisées autour de 5 composantes interconnectées à savoir i) la mise à jour du cadre réglementaire et institutionnel suivie, ii) l'inventaire des PCB dans les secteurs publics et privés, iii) l'élimination des huiles, carapaces contaminées et la décontamination des transformateurs récupérables, iv) le renforcement des capacités et la sensibilisation des différents acteurs pour une gestion rationnelle des PCB en Côte d'Ivoire et v) le suivi et l'évaluation du projet.

La mise en œuvre des activités de la composante 1 nécessite le recrutement d'un cabinet juridique afin d'analyser, élaborer et finaliser le cadre réglementaire et Institutionnel relatif à la Gestion Rationnelle des PCB en Côte d'Ivoire.

2. Objectif et activités à réaliser

L'objectif de la mission est d'analyser, élaborer et finaliser le cadre réglementaire et Institutionnel relatif à la Gestion Rationnelle des PCB en Côte d'Ivoire.

De façon spécifique, le cabinet devra :

- Mener une revue approfondie et une analyse des lacunes des politiques et du cadre institution existants en matière de gestion des PCB ;
- Rédiger des règles pour une application plus efficace de la réglementation sur les PCB, y compris les sanctions et les mesures incitatives ;
- Mettre à jour le projet de décret sur la gestion écologiquement rationnelle des PCB, en conformité avec le nouveau Code de l'environnement.
- Participer et animer l'Atelier visant à présenter le projet de décret sur les PCB aux parties prenantes en vue de recueillir leurs suggestions d'amendements et de valider le texte ;

Le diagnostic approfondi ci-dessus visé devrait permettre de fournir une réglementation complète tenant compte du plan de gestion des PCB en cours d'élaboration. De même ce diagnostic devrait contribuer à produire un projet de décret relatif au PCB.

3. RÉSULTATS ATTENDUS

À l'issue de la mission, les résultats suivants sont attendus :

1. Un diagnostic complet du cadre juridique et réglementaire applicable à la gestion des PCB en Côte d'Ivoire est réalisé ;
2. Des règles pour une application plus efficace de la réglementation sur les PCB, y compris les sanctions et les mesures incitatives sont rédigées ;
3. Le nouveau projet de décret relatif à la gestion des PCB en Côte d'Ivoire est élaboré ;
4. L'Atelier visant à présenter le projet de décret sur les PCB aux parties prenantes est réalisé

4. LIVRABLES ATTENDUS ET DUREE DE LA MISSION

Le Cabinet travaillera sous la supervision du coordonnateur du Projet et de la Direction Générale de l'Environnement du Ministère de l'Environnement et de la Transition Ecologique, et en étroite collaboration avec l'Unité de Gestion du Projet et l'ensemble des parties prenantes impliquées dans la gestion des PCB.

La mission couvrira 3,5 mois calendaires pour aboutir aux quatre (4) livrables présentés dans le tableau ci-après.

Livrables	Echéances
1. D1-Rapport de démarrage	
<ul style="list-style-type: none"> la compréhension de la mission ; la méthodologie de travail ; Plan de travail et un Chronogramme de travail. 	Quinze (15) jours après la Signature du contrat.
2. D2-Rapport de diagnostic du cadre juridique, réglementaire et institutionnel (Rédaction des règles pour une application plus efficace de la réglementation sur les PCB, y compris les sanctions et les mesures incitatives)	
<ul style="list-style-type: none"> L'analyse complète du cadre juridique et réglementaire applicable à la gestion des PCB en Côte d'Ivoire Les lacunes, les politiques et insuffisances du cadre juridique et institutionnel existant ; 	1,5 mois après le livrable 1 Ce rapport sera validé au cours de la réunion du comité d'experts nationaux sur le nouveau cadre réglementaire relatif aux PCB, incluant les objectifs et les lignes directrices de la Convention de Stockholm pour la gestion écologiquement rationnelle des PCB.
3. D3-Rapport sur la réglementation du cadre juridique et institutionnel	
<ul style="list-style-type: none"> Réglementation (répertoire de règles) applicable aux PCB (y compris des sanctions et des incitations) Dispositif institutionnel de gestion, suivi et contrôle des PCB 	1 mois après le livrable 2
4. D4-Projet de décret relatif à la gestion écologiquement rationnelle des PCB en Côte d'Ivoire (Mettre à jour le projet de décret sur la gestion écologiquement rationnelle des PCB, en conformité avec le nouveau Code de l'environnement).	
<ul style="list-style-type: none"> Document du nouveau décret 	15 jours après le livrable 3

5. EQUIPE A MOBILISER

Il reviendra au Cabinet de mobiliser l'équipe qu'il jugera pertinente pour réaliser la mission. Toutefois, le personnel à mobiliser devra avoir une expérience dans le diagnostic et élaboration de cadre juridique, maîtriser les règles pour une application plus efficace de la réglementation sur les PCB (incluant les sanctions et les mesures incitatives), connaître la réglementation et le cadre institutionnel liés à l'environnement, et en particulier aux Polluants Organiques Persistants (POP). Les compétences portant sur les PCB seraient des atouts.

6. CALENDRIER DES LIVRABLES

Les paiements seront effectués suivant les livrables :

LIVRABLES	MONTANTS		PÉRIODE
DI : Contrat signé, Rapport de démarrage et facture	50%		T0+5 jours
D2-D4 : À la livraison des livrables suivants : - Rapport de diagnostic du juridique, réglementaire et institutionnel - Rapport sur la réglementation du cadre juridique et institutionnel et du projet de décret - Projet de décret relatif à la gestion écologiquement rationnelle des PCB en Côte d'Ivoire À la livraison des livrables	50%		T0+120 jours

T0 : date de la signature du contrat

7. LANGUE DE TRAVAIL

La communication avec l'équipe Projet et l'équipe de l'ONUDI se fera en français. Tous les livrables doivent être rédigés en français. Les présentations et les discussions se dérouleront en français.

8. VALIDITE DE L'OFFRE

Toutes les offres doivent être valables pendant au moins soixante (60) jours.